

46^{ème} Challenge Basket

Groupe BPCE Sports

Organisation : Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

DU 12 AU 15 JUIN 2026 - RODEZ



CAISSE
D'EPARGNE
Midi-Pyrénées

Vendredi 12 Juin

- ✓ de 17 à 19h : Accueil des participants
- ✓ de 19 à 20h : Tirage au sort des poules
- ✓ à partir de 20h : Dîner
Guinguette de Combelles



Domaine de Combelles, 12000 Le Monastère
<https://www.domainedecombelles.fr/comment-venir/>



Samedi 13 Juin

✓ de 7h30 à 8h30 : Petit-déjeuner

✓ de 9h à 17h30 : Place à la Compétition !

Matches de poule - [Gymnase Dock des Sports](#)
[12290 Pont-de-Salars](#)



Format :

- Échauffement : 10 min
- Match 4 x 6 : 24 min.
- Mi-temps : 8 min

✓ à partir de 19h : Dîner et soirée à Combelles



Dimanche 14 Juin

✓ **de 7h30 à 8h30** : Petit-déjeuner

✓ **de 9h à 17h** : Compétition, classement
et phases finales

Match de Classement : même format que la veille

Phases finales :

- Échauffement : 10 min
- **Match 4 x 8 : 32 min.**
- Mi-temps : 10 min

✓ **17h30** : Remise des prix

Pont de Salars



Dimanche Soir

✓ à partir de 20h : Dîner et soirée
au Bowling de Rodez



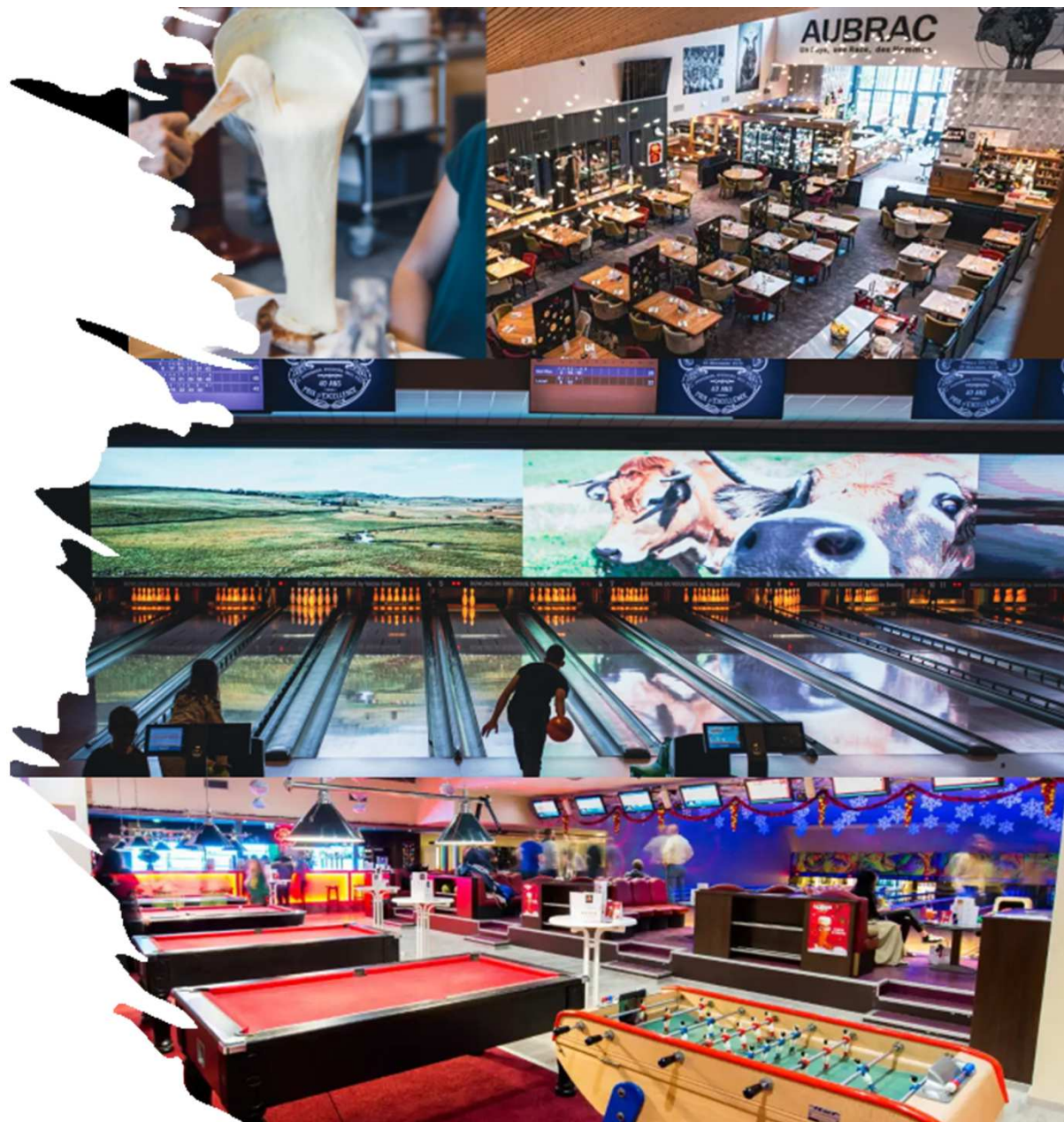
Route d'Espalion, 12850 Onet-le-Château

<https://bowlingdurouergue.com/>

Possibilité de jouer au bowling, billard, baby...
A la charge des participants

Lundi 15 Juin

✓ de 7h30 à 10h : Petit-déjeuner



CAISSE
D'ÉPARGNE
Midi-Pyrénées

Mot de bienvenue

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées est très heureuse d'accueillir la 46^e édition du Challenge Basket BPCE Sports. Un événement fédérateur qui reflète les valeurs d'engagement, de partage et d'esprit d'équipe de notre groupe.

Du 12 au 15 juin 2026, des collaborateurs passionnés de sport, issus des différents établissements et filières métiers du Groupe BPCE, se retrouveront au cœur de l'Aveyron, sur le site de Pont de Salars. Un cadre propice à l'organisation de ce rendez-vous sportif.

L'Aveyron est une terre de sport dynamique qui compte aujourd'hui plus de vingt clubs de basket avec un peu plus de 2500 licenciés. C'est un terrain de jeu exceptionnel avec des paysages variés et un cadre naturel qui en font un environnement idéal pour la pratique sportive et la découverte. C'est également un territoire reconnu pour la qualité de son accueil et la convivialité de ses habitants.

Convaincue des bienfaits du sport et des valeurs qu'il véhicule, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées est fière de soutenir cette nouvelle édition. Ce challenge s'inscrit pleinement dans les actions menées dans le cadre de notre plan stratégique « Entreprendre ensemble, pour construire demain autrement », visant à promouvoir le sport sur notre territoire.

Que cette 46^e édition soit l'occasion de belles rencontres, de compétitions engagées et de moments de partage. Nous vous souhaitons à toutes et à tous de profiter pleinement de ce challenge et de votre séjour en Aveyron.

Bien sportivement,
Christophe Le Pape



Inscription

- Pour participer, l'adhésion à Groupe BPCE Sports est obligatoire :
<https://www.groupebpcesports.fr/adhesion.html>
Les externes ne sont pas admis sauf un conjoint par équipe et par match au maximum
- Les tarifs (inclus les repas et l'hébergement) :
 - ❖ **3 nuits : 325 € du vendredi soir au lundi matin.**
 - ❖ **2 nuits : 290 € du vendredi soir au dimanche fin d'après-midi.**
- Nombre limité à 120 participants
- La date limite d'inscription est fixée au **15 avril 2026**. Toute inscription sera considérée ferme et non remboursable au-delà du 15 mai 2026
- Merci d'envoyer les fiches d'inscription à :
 - **Sébastien COMMIN**
Trésorier Groupe BPCE SPORTS
Mobile : 06-37-10-73-65
sebcommingbs@outlook.fr
 - **Benoit Martin**
Mobile : 06-65-02-37-67
benoitmartin@cemp.caisse-epargne.fr

Fiche d'inscription
46^{ème} challenge Basket

Établissement : _____

Nbre d'équipes engagées : _____

Responsable équipe : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Date d'arrivée et moyen de transport utilisé : _____

Date de départ et moyen de transport utilisé : _____

Merci de remplir une fiche par équipe engagée
Règlement SEPA en précisant dans le libellé :
Challenge BASKET

GROUPE BPCE SPORT
CEPAFRPP333
FR76 1333 5003 0108 0040 4189 284

	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe (H/F)	N° d'adhésion GROUPE BPCE SPORTS	Présence nuit du dimanche au lundi (oui/non)	Taille T-shirt S-M-L-XL-XXL	Coût unitaire
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL								

RIB

Relevé d'Identité Bancaire



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Aquitaine Poitou-Charentes

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

13335	00301	08004041892	84
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	CEPAFRPP333
---------------------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1333	5003	0108	0040	4189	284
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
CENTRE AFFAIRES GRD

Intitulé du compte
GROUPE BPCE SPORTS

IMMEUBLE PORTE DE BORDEAUX
12 BOULEVARD ANTOINE GAUTIER

50 AV PIERRE MENDES FRANCE

33000 BORDEAUX

75013 PARIS

Règlement

Les équipes constituées pour ce challenge sont **mixtes**.

Le règlement général Basket-ball GROUPE BPCE Sports s'applique.

Cependant, en fonction du nombre d'équipes engagées, la durée des matches sera fixée lorsque les engagements seront définitivement clos.

Ces durées seront communiquées à l'ensemble des compétiteurs lors du tirage au sort qui précèdera la compétition.

Art 1

La participation à la compétition implique l'acceptation du règlement intérieur de BPCE Sports. La compétition est ouverte à tous les licencié(e)s BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur de BPCE Sports.

Art 2

Le Challenge National se disputera selon le règlement officiel de la Fédération Française de Basket-ball.

Art 3

Les dispositions ci-après viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Basket-ball.

Art 4

La compétition sera dirigée par un ou plusieurs arbitres officiels. A défaut, les capitaines d'équipe se réuniront pour désigner un arbitre bénévole soit par accord, soit par tirage au sort.

Art 5

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

Art 6

les équipes devront être présentes sur le lieu de la compétition un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve.

Art 7

En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, l'équipe défaillante ne participera pas à l'épreuve l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

Art 8

Les frais d'arbitrage seront supportés par l'ensemble des équipes participantes (compris dans les forfaits demandés).

Règlement

Art 9

BPCE Sports sera représentée au Challenge National par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans les contrôles des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge BPCE Sports à l'équipe Challenger.

Art 10

La Compétition Nationale regroupera au maximum dix équipes (le Challenger en titre, l'organisateur, les représentants des huit (neuf) régions désignées par les éventuelles qualifications régionales) réparties en deux ou trois groupes par tirage au sort effectué.

Art 11

L'épreuve sera disputée en deux phases.

1. La phase qualificative :

A ce stade de la compétition, toutes les équipes d'un même groupe se rencontrent en quatre périodes de temps déterminé au moment du tirage au sort (voir Préambule au présent règlement), temps morts et arrêts de jeu décomptés.

- 4 fautes personnelles éliminatoires
- 1 temps mort de 1 minute par quart-temps et par équipe

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, il sera disputé une prolongation (voir Préambule). En cas de nouvelle égalité à la fin de la prolongation, l'équipe totalisant le moins de fautes personnelles sera déclarée gagnante.

A l'issue de toutes les rencontres, un classement sera établi.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, on retiendra : le point- average particulier, puis la meilleure attaque, ensuite la meilleure défense et enfin les fautes personnelles.

2. La phase éliminatoire :

Les matches se dérouleront par élimination directe.

Le 4ème du groupe A rencontre le 4ème du groupe B pour l'attribution des places 7 et 8. Le 3ème du groupe A rencontre le 3ème du groupe B pour l'attribution des places 5 et 6.

Le 1er du groupe A rencontre le 2ème du groupe B et le 1er du groupe B rencontre le 2ème du groupe A. Les perdants de ces deux demi-finales se rencontrent pour se disputer les places 3 et 4.

Les vainqueurs de ces mêmes demi-finales se disputent le titre de Challenger.

Ces rencontres se disputeront en quatre périodes (voir préambule), temps morts et arrêts de jeu décomptés.

- 4 fautes éliminatoires, 5 fautes personnelles éliminatoires pour les phases finales
- 1 temps mort de 1 minute par période et par équipe

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, il sera disputé une prolongation (voir préambule). En cas de nouvelle égalité à la fin de la prolongation, l'équipe totalisant le moins de fautes personnelles sera déclarée gagnante.

Art 12

Les entités engageant plusieurs équipes doivent spécifier les joueurs composants chacune d'elles avant le tirage au sort. Si un changement d'équipe est demandé, celui-ci devra être validé par l'ensemble des capitaines afin que cela ne fausse pas les résultats de la compétition.

Le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est fixé à 12 par équipe.

Art 13

Les fautes personnelles sont limitées à 4 pour la phase qualificative éliminatoire, à 5 pour les finales. Tout joueur ayant fait l'objet d'une faute disqualifiante ne pourra participer à la suite de la compétition.

Art 14

Super Trophée Entreprise : le résultat de ce Challenge BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction de la meilleure entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un Challenge BPCE Sports (hommes, femmes, senior, vétérans). Le règlement complet en vigueur de ce Trophée servira de base de calcul des points attribués.